Philippe Madec

Urbanisme durable : vers les éco-cités ?

1

Dans le cadre de l'aménagement des établissements humains, on assiste en France, comme dans nos pays voisins, à un élargissement de l'échelle des préoccupations. Nous sommes passés du bâtiment, HQE chez nous, à l'éco-quartier, et maintenant à l'éco-cité. Cet élargissement est une conséquence directe de la mise en œuvre progressive d'une éco-responsabilité de plus en plus partagée, d'une part actions de développement durable, d'autre part désirs de décroissance sélective ou même d'acroissance. En effet, l'approche éco-responsable, en reconnaissant l'hypercomplexité de la situation contemporaine et en n'ignorant pas l'interdépendance des différents aspects de nos établissements humains, nous amène à ne plus isoler chaque partie d'un projet, de son contexte large, culturel, social, environnemental et économique. Avec l'éco-cité, on change d'échelle pour atteindre à mon sens la première échelle pertinente. C'est-à-dire celle à partir de laquelle s'ouvre la possibilité de l'engagement du territoire, échelle où se déploient enfin les diversités et où peuvent se dénouer les inéquités, c'est-à-dire la première échelle pertinente pour intervenir dans le sens d'une équité territoriale.

2

Les premières étapes de l'histoire française de l'éco-responsabilité appliquée aux établissements humains en étaient peu soucieuses. La méthode HQE (Haute Qualité Environnementale), ignore les impacts de la situation du bâtiment sur l'aménagement durable du territoire à la différence, par exemple, de l'approche anglaise BREEAM (BRE Environmental Assessment Method), pour laquelle la proximité aux transports en commun compte d'emblée. En France, on peut faire un bâtiment HQE seulement accessible en 4x4. Puis l'on a vu apparaître des éco-quartiers, parfois pensés comme une fin en soi, parfois peu soucieux de leur contexte, allant jusqu'à s'enfermer pour vivre paisiblement leurs différences environnementales. Des éco-quartiers assumant une fracture sociale, « quartier de bobos », dit-on, et/ou n'échappant pas à la tentation communautariste, etc. Un éco-quartier n'est pas un objet en soi, mais un morceau de l'aménagement d'une ville durable, ou l'amorce d'une ville en train de devenir durable, une partie d'un projet plus large, celui d'une éco-cité.

3

L'appel à projets sur les Eco-cités s'est avéré fort utile pour dépasser la problématique réductrice de l'Ecoquartier. Il est bien difficile à l'échelle de la cité de se satisfaire d'un « green washing ». Cet appel à projet a permis de voir monter des régions un engagement politique déjà à l'œuvre, parfois de longue date, dans les villes toutes tendances confondues : Rennes, Bordeaux, Plaine Commune, Strasbourg, etc. Cet appel à projets entérine que la création de villes nouvelles n'est pas la priorité. Les villes le montrent, ce n'est pas à l'ordre du jour. Non, c'est la réhabilitation urbaine et territoriale qui s'impose, comme Lyon l'engage sur le quartier Sainte Blandine. Dans la chair de nos villes, elle exprime le grand projet contemporain : la réhabilitation du monde, voire son ré-enchantement. Plutôt qu'à sa fabrique de toutes pièces, il vise à la réforme du monde étant déjà-là, son réagencement, sa réhabilitation entendue au sens du développement durable et équitable mais aussi de la littérature : « Je voudrais bien vivre assez pour voir Dreyfus réhabilité », notait Marcel Proust¹. De préférence à son acceptation « technique du bâtiment », la réhabilitation comme réconciliation s'anime sous un jour culturel. L'approche seulement fonctionnaliste échoue là, surtout dans notre champ où l'hégémonie des fonctions techniques contribue à la défaite de l'espace public.

4

La revendication de la culture comme 4ème pilier du développement durable est une clé indispensable pour reconnaître la diversité des conditions urbaines et se sortir de la seule métropolisation. Cette revendication devrait aller de soi en France puisqu'à Johannesburg elle marqua notre entrée fracassante dans l'histoire du développement durable par le discours de Jacques Chirac « La maison brûle et nous regardons ailleurs ». Étonnamment cela ne va pas de soi : lorsque que l'on recherche le mot culture dans le texte de la loi Grenelle I, on le trouve vingt fois, 17 fois dans « agriculture », 1 fois dans « sylviculture » et deux fois isolés au sujet des « cultures de protéagineux et autres légumineux » puis des « cultures dites mineures » à propos de la réduction des usages de produits phytopharmaceutiques et des biocides. Quant au mot architecture, il est introuvable. Pourtant rechercher la dimension culturelle, c'est-à-dire au sens du philosophe Paul Ricœur : rechercher « les

^{1 -} PROUST Marcel, A la recherche du temps perdu, tome IV, Sodome et Gomorrhe, vol.1

figures historiques cohérentes »² et les confronter aux questions du futur est la voie qui permettrait de solliciter toutes les dimensions territoriales, des bourgs aux métropoles, des plus rurales aux plus ultramarines, de mettre en évidence l'écart entre la pensée technique abstraite due au caractère universel des données physiques et les conditions quotidiennes de la vie humaine toujours localisée. Ce qui m'apparaît manquer dans les projets actuels est la dimension de la vie quotidienne alors qu'elle est à la fois la voie qui permet de solliciter chacun à ce projet d'une invention d'un nouveau savoir-vivre le monde, mais aussi parce que, comme le dit le rappelle Gianni Vattimo, la quotidienneté est « toujours historiquement qualifiée et culturellement dense »³. Une quotidienneté confrontée à la nécessité d'une innovation radicale, d'une révolution. Il y a 15 ans, dans une parabole proclamant le troisième âge de la politique, le philosophe contemporain allemand Peter Sloterdijk annonçait l'incompatibilité du monde ancien et du monde à venir. « On commence peu à peu à comprendre que l'actuel way of life et le long terme sont deux choses qui s'excluent totalement l'une l'autre » écrivait-il⁴. Sans doute le savons-nous maintenant. Mais cette conscience-là est-elle vraiment à l'œuvre dans les décisions actuelles ? Oui, par le sens qu'elle donne. Non, parce que la radicalité nécessaire du propos trouve peu d'expressions bâties et vécues.

5_

Le projet d'éco-cité ne peut pas être seulement un projet de bonne gestion d'une ville, même d'une gestion vertueuse; le projet d'éco-cité ne peut qu'être une refondation de la ville dans son avenir. La quotidienneté en est le plan de travail. Il y a encore une trop grande confiance apportée à la technique. Pourtant, la nécessaire révolution des mentalités et des modes de vie qui nous réclame tous, ne se propagera pas seulement dans l'application de procédures techniques ou la mise en œuvre de techniques environnementales, même pertinentes. Ces procédures et ces techniques ne trouvent leur justesse dans la durée que si leur usage ordinaire par Monsieur et Madame Tout-le-Monde est compris et correct. Si pallier les excès passés de la technique requiert la technique, force est d'admettre que la valeur d'une technique dépend de l'usage qu'on en a. Si pour certains encore, il n'y a pas d'innovation

_

² - RICŒUR Paul, Histoire et Vérité, Seuil, Paris, 1955, p.296

³ - VATTIMO Gianni, Propos de VATTIMO Gianni. Se reporter à STAQUET Anne, *La pensée faible de Vattimo et Rovatti : une pensée fable*, éditions de l'Harmattan, Paris, 1996. Se reporter aussi à VATTIMO Gianni, *Introduction à Heidegger*, éditions du Cerf, Paris, 1985.

⁴ - SLOTERDIJK Peter, *Dans le même bateau, essai sur l'hyperbolique*, Rivages, Paris 2002 (publié en Allemagne en 1993 sous le titre *Im selben Boot. Versuch uber die Hyperpolitik.*), p.85

sans une création consistant « à socialiser des inventions technologiques »⁵, pour nous, l'innovation en urbanisme devra s'extraire de l'hégémonie technique. Ainsi, l'amélioration du parc automobile par la réduction de la consommation et la mise en place des pots catalytiques a été utile pour réduire la pollution automobile. Mais les résultats sont là. L'augmentation continue du trafic contrarie l'avancée technologique.

6_

Ce qui fait l'éco-cité, c'est son projet. La qualité de son projet spatial est la conséquence de la force, de la cohérence et de la qualité du management d'un projet politique dans la longue durée. Et d'un projet d'une action politique partagée, car le projet de l'éco-cité s'inscrit dans un changement du sens de l'autorité. Dans la conception durable des établissements humains, on cherche moins à savoir « qui a l'autorité » qu'à trouver « ce qui fait autorité ». Et l'expérience de terrain montre que ce qui fait autorité naît du partage, ainsi que l'expliquait Hannah Arendt dans son ouvrage « La Crise de la culture. Huit exercices de pensée politique »⁶. Quand on discute d'un projet avec les usagers — que l'UNSFA appellent les maîtres d'usage —, avec les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvre et les élus, quand on parle au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre élargie, quand on partage les raisons des décisions, quand on remet en jeu ces décisions, quand les arguments du projet se construisent dans ces allers-retours entre chacun, alors le projet fait autorité parce qu'il représente aux yeux de tous, l'expression d'un accord, de leur accord. Cet accord initial, indispensable eu égard à l'augmentation du nombre des acteurs et à l'étalement des projets dans le temps, peut ne pas être un consensus. Juste un accord, certes pas sur tout, mais sur l'essentiel.

7

Seules les grandes agglomérations ont répondu à l'appel à projets parce que l'objectif EcoCités d'augmenter leur population de 50 000 habitants dans les 25 prochaines années s'adressait à elles. Il est vrai qu'elles ont une très grande responsabilité dans le dérèglement climatique, donc un devoir

⁵ - STIEGLER Bernard, in « Télérama », 3 juin 2009, p. 22 et suiv.

⁶ - ARENDT Hannah, « Qu'est-ce que l'autorité ? » in *La Crise de la culture, Huit exercices de pensée politique*, Gallimard, Folio Essais, 1972, p.123

d'agir à sa limitation. Mais les villes petites et moyennes devraient être incitées à entrer dans la dynamique, parce que la condition urbaine étant la condition humaine du XXI° siècle, elles assumeront leur part dans la croissance de l'urbanisation mondiale. Les bourgs et les petites villes s'urbanisent et croissent au même titre que les métropoles. Certaines ont commencé à agir. La commune de Pacé (8 500 habitants en Ille et Vilaine) par exemple, pour laquelle je travaille depuis 1996 sur une approche globale et qui, entre autres actions, a signé la « Convention des Maires de l'Union Européenne » aurait pu concourir à l'appel EcoCités. Ou la petite ville de Saint-Nolf dans le Morbihan (3.500 habitants) ou celle de Grigny dans le Rhône (8.400 habitants). Il y en a quelques autres.

8

L'éco-cité peut-elle devenir un objet en soi, une fin en soi comme l'éco-quartier? Non, si l'éco-cité s'inscrit dans une logique de renaissance du territoire. Les relations d'interdépendance qui existent entre elle et le territoire alentour tissent une logique de bassin de vie qui esquisse un avenir de courtes distances, d'approvisionnement et de proximités, de voisinages féconds. Quel est donc le territoire d'une éco-cité? Quel est son contexte économique et politique? Quelles relations doit-il entretenir avec les processus de globalisation? Quel type de développement local porte-t-il? Autant de questions refondatrices posées par Alberto Magnaghi dans « Le projet local »⁷.

9_

L'échelon régional est donc l'étape suivante : il est celui où se pose et où peut se résoudre la question de l'équilibre des territoires, celui d'une possible relation éco-responsable entre les métropoles et les territoires ruraux. Nous devons absolument réfléchir au-delà de la métropolisation du territoire qui se profile, de façon, somme toute, assez triste : le territoire serait aujourd'hui construit par les métropoles et par les infrastructures qui les relient. Le déséquipement du monde rural est en cours, y compris dans le cas des petites villes. Le territoire s'assècherait. L'Ecorégion est à venir, ou la BioRégion comme on dit à Barcelone. C'est là que se pensera et se réalisera véritablement l'équité territoriale.

-

⁷ - MAGNAGHI Alberto, *Le projet local*, Pierre Mardaga éditeur, Bruxelles 2003.

10

Pour y parvenir, il est utile de prendre une à une toutes nos certitudes passées et de les questionner. Juste un exemple : le discours dominant sur la mobilité possède un effet pervers : il instrumentalise l'inéquité territoriale, notamment par la possibilité de justifier l'éloignement. N'est-il pas né de la conception moderniste de l'aménagement du territoire, celle du zoning et du déplacement, celle de la recherche d'un taux de motorisation élevé des ménages, à l'opposé de celle qui nous motive aujourd'hui faite de proximité, de déplacements doux, de mixité, d'intensité, de densité, de polarité, de porosité, de compacité, en fait de voisinage et d'humanité.

Ouverture

Et pour terminer mon propos voici quelques actions à mener aux conséquences favorables à un développement de l'urbanisme et du territoire éco-responsables :

- finir le travail de suppression de la shon ;
- donner un cadre réglementaire adapté au développement des coopératives d'habitants ;
- inscrire dans chaque budget communal une ligne correspondant à la participation citoyenne ;
- revenir sur le statut du foncier dans les opérations d'aménagement et d'urbanisme ;
- rechercher la maîtrise des coûts de construction et promouvoir les procédés industriels ;
- réviser les modalités de fonctionnement des copropriétés ;
- revoir chaque article des PLU, un à un et dans leur interdépendance, à l'aune du développement durable ;
- refondre le calcul thermique réglementaire particulièrement buggé;
- etc.